



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

licenciement pour inaptitude physique

Question écrite n° 81276

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la problématique de la santé au travail et plus particulièrement la question du licenciement pour inaptitude. Il semblerait que le nombre de personnes licenciées chaque année pour inaptitude soit en augmentation, et ce dans un contexte de chômage important et croissant. La mission conduite par le député Michel Issindou sur la santé au travail préconise l'abandon de l'examen systématique de l'aptitude du salarié à l'emploi, tout en espaçant à cinq ans les visites médicales périodiques, dans un rapport publié mardi 26 mai par le ministère du travail. Aussi, elle le prie de bien vouloir lui indiquer quelles suites le Gouvernement entend donner à ces préconisations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81276

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4273

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)